

E 5967

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 24 janvier 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 24 janvier 2011

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Nomination d'un fonctionnaire à un emploi de directeur général au secrétariat
général du Conseil



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 17 janvier 2011

5367/11

LIMITE

STAT 1

FIN 19

NOTE POINT "I/A"

du: Coreper

au: Conseil

Objet: Nomination d'un fonctionnaire à un emploi de directeur général au secrétariat général du Conseil

Il y a lieu de pourvoir l'emploi de juriconsulte du Conseil européen et du Conseil - directeur général du service juridique du Conseil (fonctionnaire de grade AD 15/16).

Cet emploi a fait l'objet de publication d'avis de vacance, aux niveaux interne et interinstitutionnel, ainsi qu'auprès des Etats membres. Onze candidatures ont été reçues¹.

Conformément à l'article premier, point b) de la décision du Conseil du 27 juin 2006 portant détermination de l'autorité investie du pouvoir de nomination², il appartient au Conseil de prendre une décision sur proposition du secrétaire général.

¹ Un exemplaire des dossiers de ces candidats, ainsi que du rapport du secrétaire général, sont à la disposition du Coreper/Conseil.

² JO L 194 du 14 juillet 2006, p. 29.

Pour préparer sa proposition, le secrétaire général a désigné un comité de sélection qu'il a chargé de l'assister dans l'examen comparatif des candidatures reçues. Ce comité a sélectionné cinq candidats sur la base des dossiers soumis et a procédé à des entretiens avec chacun des candidats disponibles.

En se fondant sur l'évaluation du comité de sélection et sur un examen des dossiers des candidats sélectionnés par ce comité, le secrétaire général propose au Comité des représentants permanents, pour les raisons qu'il a développées oralement devant le Comité des représentants permanents, de suggérer au Conseil d'adopter le projet de décision repris en annexe portant nomination de M. Hubert LEGAL comme fonctionnaire de grade AD 15 à l'emploi de juriconsulte du Conseil européen et du Conseil - directeur général du service juridique du Conseil, lors d'une prochaine session, sous point "A" de son ordre du jour.

**DÉCISION DU CONSEIL
du**

portant nomination d'un fonctionnaire
à un emploi de directeur général au secrétariat général du Conseil

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 1^{er}, 4, 29 et 32,

vu la décision du Conseil du 27 juin 2006 portant détermination pour le secrétariat général du Conseil de l'autorité investie du pouvoir de nomination,

vu l'avis de vacance, lequel a fait l'objet de publication aux niveaux interne et interinstitutionnel ainsi que d'une transmission aux représentations permanentes des Etats membres,

vu la proposition du secrétaire général,

considérant que le tableau des effectifs annexé au budget du Conseil permet la nomination d'un fonctionnaire à un emploi de directeur général.

DÉCIDE :

Article unique

1. M. Hubert LEGAL, né le 11 juin 1954, fonctionnaire du Conseil de l'Union européenne, est nommé juriconsulte du Conseil européen et du Conseil - directeur général du service juridique du Conseil, au grade AD 15, échelon 2.
2. La présente décision prend effet le 1er février 2011.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil
Le président